

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

HUDA NIVEAU 1

Katia DELECROIX

Directrice

Julie GRZYB

Cheffe de service

Jean-François DIDOT

Coordonateur

MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (130 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Les fonctions administratives ou transverses du pôle sont toutes mutualisées avec l'HUDA 2

Travailleurs sociaux.....3,5 ETP

▲ PUBLIC ACCUEILLI

100 ménages dont :

- 12 familles monoparentales
- 23 couples avec ou sans enfants
- 65 personnes isolées (14 femmes / 51 hommes)

154 personnes dont :

- 76 hommes
- 49 femmes
- 29 enfants mineurs

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes**215**

14 529 nuitées

Moyenne journalière **112 personnes**

Taux d'occupation.....**31 %**

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : 63 jours

Personnes présentes au 31 décembre 2023 : 355 jours



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. PRESENTATION DE L'HUDA 1.....	2
1.1 Son fonctionnement.....	2
1.2 L'équipe	3
1.3 L'accompagnement social	4
1.4 Les partenaires	5
2. ACTIVITE 2021 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF	6
2.1 Taux d'occupation.....	6
2.2 Typologie des ménages accueillis.....	7
2.3 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées	9
2.4 Durée moyenne de séjour et orientations	10
2.5 Nationalités	12
2.6 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	13
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES	17
CONCLUSION	21
GLOSSAIRE.....	22

INTRODUCTION

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA) de niveau 1, a ouvert le 1^{er} juin 2019, consécutivement du Plan Régional de Spécialisation impulsé par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la région Grand Est. Ce plan de régionalisation a comme volonté, dans l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile, de fluidifier l'hébergement et aussi de l'organiser selon l'avancement de la procédure d'asile des personnes orientées sur ce dispositif du DNA (Dispositif National d'Accueil).

L'hébergement est ciblé sur un établissement : l'hôtel Format 1 sur Laxou qui accueille uniquement des personnes en cours de procédure de demande d'asile.

L'activité de l'année 2023 ne reflète pas une activité dite "normale". En effet, dès le mois de juillet, en accord avec la DDETS et l'OFII, le dispositif a temporairement stoppé les accueils des demandeurs d'asile sur le site d'hébergement. Le projet de déménagement vers un nouveau lieu d'hébergement, n'a pas permis de poursuivre une activité classique.

1. PRESENTATION DE L'HUDA 1

1.1 Son fonctionnement

Ce service fonctionne avec :

- Un hôtel : l'hôtel Format 1 sis au 8 Rue de la Saône à LAXOU,
- Des bureaux sis au 18 Boulevard de la Mothe à NANCY

La partie hébergement se décline avec 44 chambres de 3 personnes (dont une chambre pour Personne à Mobilité Réduite). Celles-ci sont modulables en fonction des ménages accueillis, pour une capacité d'accueil de 130 personnes.

La disposition de cet hôtel est la suivante : dans chaque chambre, il y a la literie et un lavabo. L'espace cuisine est commun, situé au rez-de-chaussée. Les sanitaires (WC et douches) sont partagés et présents à chaque étage. Un bureau est aménagé afin de permettre aux professionnels de réaliser des entretiens sur le site, tout comme une salle pour les machines à laver/sèche-linges, une infirmerie et un local pour les poussettes.

L'emplacement de cet hôtel, en périphérie nancéenne, facilite les démarches via les transports en commun et la proximité de services divers (écoles, commerces, pharmacie).

Le site est surveillé jour et nuit par le gérant de l'hôtel et son équipe. Cette surveillance permet de sécuriser le site, de faire respecter le règlement intérieur, de gérer les départs et arrivées et d'assurer la maintenance des locaux.

Les travailleurs sociaux mènent des actions de collectivité sur place et font du lien avec l'hôtelier, afin de faciliter, de conseiller, d'accompagner la vie en collectivité et de faire respecter les règles de savoir habiter. De concert avec l'équipe du lieu d'hébergement, une organisation est mise en place pour l'utilisation commune des équipements (machines à laver, cuisine) et pour l'entretien du site (espaces communs et extérieurs).

Un travailleur social est présent chaque jour sur le site selon un planning établi en amont, excepté certains mercredis et jeudis, jours de réunion.

Les personnes sont orientées sur ce dispositif via l'OFII. La capacité des chambres est plus adaptée à l'accueil de familles ou couple. Cependant, comme en 2022, des personnes isolées ont été accueillies, répondant ainsi à un besoin d'hébergement pour cette typologie.

La très grande majorité des personnes accueillies en 2023 était auparavant accueillie sur des hébergements généralistes d'urgence ou chez des tiers. En effet, ces orientations sont validées par la Direction Territoriale de Metz et à la marge par des professionnels de l'OFII d'autres départements. Toutes ces personnes sont passées en amont par Guichet Unique (GU) afin d'enregistrer leur demande d'asile et ont donc ce statut justifié par la possession d'un récépissé précisant s'ils sont en procédure normale, accélérée ou Dublin.

Ce lieu d'accueil se veut transitoire avant une autre orientation vers un HUDA de niveau 2, ou un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). En effet, la durée de prise en charge se veut être de 45 jours maximum.

L'HUDA 1 est financé par l'état (BOP 303). Le coût journalier à la place a évolué de 17 euros en 2022 à 18.50 euros en 2023. Cette augmentation des tarifs s'explique par la revalorisation salariale et les effets de l'inflation, notamment les coûts liés à l'Énergie. Cependant, cette hausse ne couvre pas l'intégralité des nouvelles charges.

1.2 L'équipe

L'équipe se compose :

- De quatre travailleurs sociaux (dont deux à temps plein et deux à mi-temps) : une conseillère en économie sociale, une éducatrice spécialisée, une assistante sociale et une professionnelle enrichie de son expérience en droit des étrangers (formation universitaire et engagement bénévole/humanitaire).
- D'un coordonnateur
- D'une cheffe de service,
- D'une secrétaire commune au pôle asile,
- D'une directrice de pôle.

L'équipe bénéficie de fonctions transverses au pôle et des fonctions administratives mutualisées avec l'HUDA 2.

L'équipe éducative de l'HUDA 1 partage également un même temps de réunion interservices avec les équipes HUDA de niveau 2, du dispositif Réinstallés et SPR (Sécurisation du Parcours des Réfugiés), une fois toutes les 6 semaines environ.

En parallèle, l'équipe éducative HUDA 1 se réunit une fois par quinzaine avec l'encadrement afin d'évoquer les situations, les mouvements, l'évolution du service et permettant la transmission d'information générales. En complément, des points de situations individuels sont planifiés une fois par mois. Ces temps d'échanges, d'étude et d'analyse des situations avec l'encadrement permettent à chaque professionnel de prendre du recul sur ses interventions

et sa pratique professionnelle.

1.3 L'accompagnement social

Le règlement stipule que chaque ménage est accompagné par l'un des quatre travailleurs sociaux, qui sera nommé comme référent. Des rencontres se font par des temps marqués dans la semaine par le biais de rendez-vous donnés aux personnes ou de manière spontanée selon la disponibilité des travailleurs sociaux présents sur le lieu d'hébergement (dans le cadre de permanence), et des demandes des personnes.

Principales missions des travailleurs sociaux

- ❖ L'accompagnement global des personnes dans leur demande d'asile : suivi et continuité des diverses démarches auprès de l'OFII, de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), du PRD (Pôle Régional Dublin), des préfectures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle,
- ❖ La constitution et la préparation du récit que les personnes doivent présenter à l'OFPRA,
- ❖ L'accès aux droits liés à la santé : ouverture de droits santé, prise de rendez-vous médicaux, conseils, orientations, liens avec les partenaires médicaux,
- ❖ La gestion de la collectivité : organisation sur le site d'hébergement, organisation de temps collectifs, conseils sur le savoir habiter,
- ❖ Une veille sur la parentalité : observations, conseils et écoute auprès des parents et orientations vers des partenaires si besoin : PMI (Protection Maternelle et Infantile) et ASE (Aide Sociale à l'Enfance),
- ❖ L'accès à l'éducation : liens avec les établissements scolaires du secteur, inscriptions et accompagnements,
- ❖ La gestion des transferts d'hébergement : lien avec l'OFII et l'hôtelier, transmission d'informations, organisation des départs et des arrivées.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, l'équipe fait appel à des interprètes, soit pour la communication orale (entretiens), soit pour la traduction des documents écrits comme le récit adressé à l'OFPRA.

Le temps de prise de charge se voulant de courte durée (45 jours), il est demandé aux

travailleurs sociaux d'avoir une observation fine et de prioriser leurs actions auprès des personnes accompagnées. Cela étant d'autant plus complexifié par les délais imposés dans les démarches de la demande d'asile.

Un dossier informatisé permet une traçabilité et un archivage des documents opportuns afin de pouvoir relayer les informations dans le cadre des transferts vers d'autres structures d'hébergement.

1.4 Les partenaires

Depuis l'ouverture de ce dispositif en 2019, les travailleurs sociaux travaillent en lien étroit avec un certain nombre de partenaires identifiés. Ceci dans les buts principaux d'accompagner au mieux le public en fonction des problématiques et besoins, mais aussi de pouvoir mettre en place des projets communs.

Principaux partenaires

Les services de l'état pour la demande d'asile : OFII, OFPRA, Pôle Régional des Dublinés, préfectures

Les Partenaires santé : services médicaux hospitaliers, médecine de ville, infirmiers libéraux, sages-femmes, services de psychiatrie

Les services médicaux et sociaux : ASE, PMI, centres sociaux

Les partenaires de l'éducation nationale : les deux écoles élémentaires des communes de Laxou et Maxéville où les enfants sont scolarisés au sein des classes UP2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), collèges du secteur et CIO (Centre d'information et d'Orientation)

Les services culturels : musée des beaux-arts, muséum Aquarium

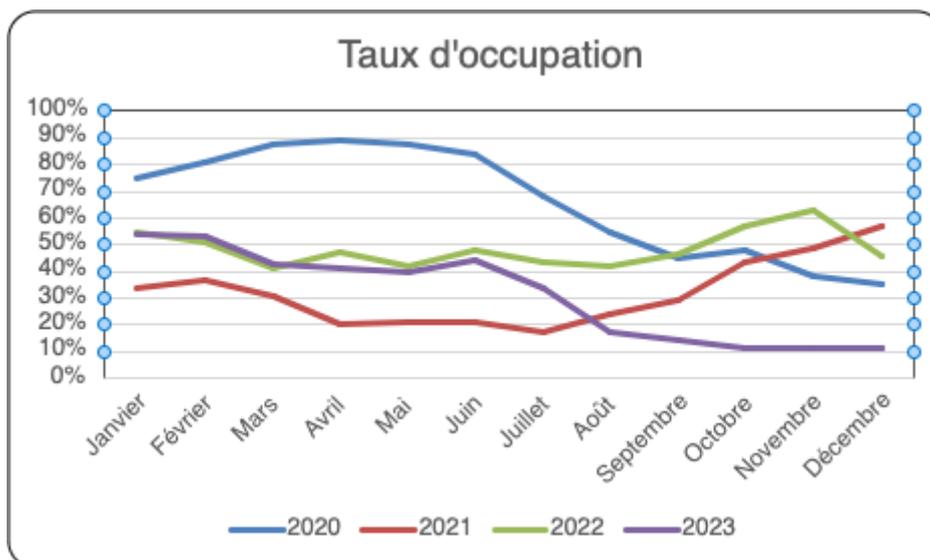
ACTIVITE 2023 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF

Les données chiffrées de l'activité 2023 montrent une reprise de l'accueil de primo-arrivants et de l'activité du dispositif, après la crise sanitaire de la COVID-19.

1.5 Taux d'occupation

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif HUDA1 en 2022					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
55%	51%	41%	47%	42%	48%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
43%	42%	47%	57%	63%	46%

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif HUDA1 en 2023					
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
54%	53%	43%	41%	40%	44%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
34%	17%	14%	11%	11%	11%



Par le graphique ci-dessous, il est intéressant de prendre du recul vis-à-vis de l'activité de ce dispositif depuis 2020. Nous pouvons observer que l'activité du dispositif a diminué d'année en année.

Nous pouvons constater qu'en 2023, le taux d'occupation mensuel a majoritairement diminué par rapport à 2022. Il a diminué de mois en mois entre 54%, en janvier et 11 %, en décembre.

Ces constats peuvent s'expliquer par plusieurs raisons,

- Début 2023, maintien de l'accueil d'hommes isolés par rapport aux accueils de familles monoparentales ou nucléaires. La disposition des chambres en type 3 induit forcément une sous-occupation dans ce cas de figure.
- Suspension des orientations par l'OFII à compter de fin juillet 2023, en vue du déménagement du lieu d'hébergement souhaité dès début janvier 2024.

Pour rappel, en 2022, dans un souci de transparence, l'encadrement a invité la Directrice Territoriale Adjointe de l'OFII et deux agents de Nancy à visiter le lieu d'hébergement pour mieux comprendre cette sous-occupation. La disposition des chambres, déjà étroites, avec un lit simple superposé à un lit double a pu être présenté « in situ ».

En 2022, nous avons entamé des recherches de nouveaux bâtis afin de répondre de manière plus efficiente aux besoins. Tant en termes de typologie que des conditions d'accueil des usagers. Durant l'année 2023, cette recherche s'est poursuivie. A la suite de nombreux échanges avec la DDETS et la mairie de Ludres, un projet de déménagement au sein de cette commune a été officialisé. Ainsi, en 2024, ce nouveau lieu d'hébergement permettra d'accueillir au total 85 personnes, dont 3 personnes en chambres PMR. La disposition offrira la possibilité aux personnes d'être accueillie dans des chambres possédant des sanitaires individuels.

1.6 Typologie des ménages accueillis

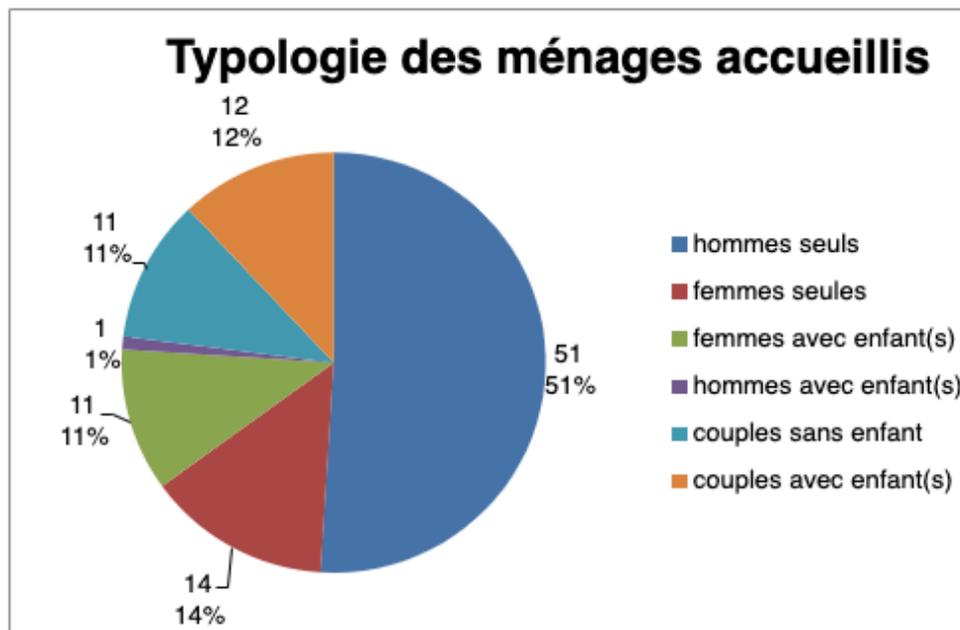
La typologie du public accueilli pour l'année se répartit comme suit :

- 100 ménages dont : 12 familles monoparentales, 23 couples avec ou sans enfants et 65 personnes isolées.

Représentant un total de :

- 154 personnes dont 76 hommes, 49 femmes et 29 enfants.

	2022	2023
Ménages	211	100
Hommes seuls	109	51
Femmes seules	18	14
Femmes avec enfants	25	11
Hommes avec enfants	3	1
Couples sans enfant	7	11
Couples avec enfants	26	12
Enfants	72	29
Nuitées réalisées	14833	14529



En lien avec la suspension des admissions, nous pouvons constater logiquement une diminution du nombre de ménages accueillis.

Par ailleurs, les typologies de ménage montrent la présence significative d'hommes isolés (déjà constaté en 2022 et 2021).

2.3 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées

	Personnes			
	2022		2023	
mineurs	102	27%	29	19%
18 à 25 ans	65	17%	18	12%
26 à 35 ans	97	26%	53	34%
36 à 45 ans	59	16%	26	17%
46 à 55 ans	31	8%	22	14%
plus de 55 ans	18	5%	6	4%
Totaux	247	100%	154	100%

En 2023, les personnes hébergées entre 26 et 35 ans sont majoritaires, avec 34%. Cela est une nouvelle fois en corrélation avec l'accueil d'hommes isolés, de manière significative. Nous pouvons constater une diminution du nombre de mineurs à hauteur de 19%.

Il est remarqué que les personnes plus âgées de plus de 55 ans sont minoritaires (4%).

	Personnes			
	2022		2023	
Hommes	165	44%	76	49%
Femmes	105	28%	49	32%
Enfants	102	27%	29	19%
Totaux	247	100%	154	100%

Comme en 2022, la proportion d'adultes hommes/femmes se différencie par la présence majoritaire d'hommes (76 hommes contre 49 femmes). Par ailleurs, les femmes représentent la majorité des familles monoparentales. A noter que, la répartition du sexe des enfants n'est pas effective via le système informatique.

1.7 Durée moyenne de séjour et orientations

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année	
	2022	2023
moins de 1 mois	47	3
de 1 à 3 mois	140	110
de 2 à 3 mois	14	20
de 3 à 6 mois	9	4
de 6 mois à 1 an	0	2
Plus d'un an	0	1
Totaux	210	140

Orientations	Ménages			
	2022		2023	
Réorientation vers un autre dispositif	188	90%	125	89%
Départ volontaire	18	9%	5	4%
Reconduite à la frontière	3	1%	3	2%
Totaux	209	100%	209	100%

La durée moyenne de séjour au sein du dispositif HUDA 1 était de 49 jours au 31/12/2023. A noter qu'au dernier trimestre 2023, la durée de séjour moyenne s'élevait à 58 jours. Nous tendons ainsi vers la durée maximale de prise en charge de 45 jours, demandée dans le cadre de ce dispositif. A noter que cette durée moyenne de séjour est soumise aux orientations effectuées par l'OFII sur notre dispositif, pour les arrivées et vers les autres structures, pour la sortie des ménages.

Nous pouvons constater qu'une nouvelle fois, cette année, les réorientations vers un autre dispositif asile ont été majoritaires, comme en 2021. Le taux de réorientation reste similaire pour les deux années, à hauteur de 90% et 89%. Le nombre de départs volontaires et de reconduite à la frontière ont diminué.

Par ailleurs, il est nécessaire de compléter ces données chiffrées avec le taux de turn-over propre à ce dispositif. Il désigne le renouvellement de l'effectif des personnes accueillies, en fonction des arrivées et des départs. Il constitue un indicateur important pour traduire le

rythme et l'intensité des admissions réalisées pour l'équipe éducative et l'encadrement.

- Au premier semestre 2023, 157 personnes ont été admises sur le dispositif et 97 personnes l'ont quitté. Sur cette période donnée, le taux de turn-over était de 324,5 %.
- Au second semestre 2023, 44 personnes ont été admises sur le dispositif et 3 personnes l'ont quitté. Durant cette seconde période, le taux de turn-over était de 75,8%.

Nous pouvons constater que le taux de turn over pour le 1er semestre était très important. A titre de comparaison, le 1er semestre 2022 était concerné par un taux de turn over de 234,93%. Aussi, à la même période, ce taux était supérieur de 89,57%. Dans la poursuite de l'année 2022, ces données chiffrées traduisent concrètement le ressenti de l'équipe éducative et de l'encadrement sur l'intensification des accueils et des départs, au 1er semestre, sur le dispositif HUDA 1.

Par ailleurs, nous pouvons constater que le taux de turn over a fortement diminué au 2d semestre 2023, passant de 237,93% à 75,8%. Cela est à mettre en corrélation avec la suspension des accueils à compter du milieu de l'été 2023. A titre de comparaison, le 2d semestre 2022 présentait un turn over de 283,56%.

Durant une période d'activité dans des conditions "classiques", cette activité intense et importante se précise par l'organisation et la réalisation de nombreuses admissions par semaine : entre 2 et 12 admissions. En parallèle, les professionnels réalisent l'accompagnement social nécessaire pour les autres ménages déjà pris en charge et les démarches nécessaires à la sortie du dispositif (note sociale de relais pour les futures structures accueillantes notamment).

Le dispositif HUDA 1 est aujourd'hui un indispensable pour permettre de fluidifier le dispositif de mise à l'abri pour demandeurs d'asile (MADA). En effet, un travail de collaboration étroite entre l'OFII, la SPADA, la MADA et l'HUDA 1 permet aujourd'hui d'orienter en priorité sur le dispositif les personnes mises à l'abri par le 115 et titulaires des conditions matérielles d'accueil.

L'HUDA 1 permet ainsi aux demandeurs d'asile d'être hébergés de manière transitoire, avant d'être réorientés vers des dispositifs dédiés, où ils pourront poursuivre leur procédure au sein d'un hébergement plus stable. Il est admis par l'OFII que ce dispositif a les mêmes fonctions qu'un CAES avec des moyens minorés. A ce jour, afin de conserver une certaine la fluidité du DNA 54, il est inenvisageable de transformer ces places en HUDA classique.

Réorientation vers un autre dispositif en 2023	Ménages	%
HUDA	91	47%
CADA	70	36%
ATSA	4	2%
PRAHDA	8	4%
Hébergement d'urgence	17	9%
Hébergement d'insertion	3	2%
Totaux	193	100%

Les ménages accueillis ont été majoritairement orientés en HUDA, ce qui représente 47% d'entre eux. Puis, s'en suivent les orientations en CADA, à hauteur de 36%.

Les orientations vers la MADA, service d'hébergement d'urgence généraliste, concernent des personnes déboutées de leur demande d'asile, présentant des vulnérabilités.

Les orientations vers l'hébergement d'insertion concernent des personnes ayant obtenu un statut et pouvant accéder aux dispositifs de droits communs, en fonction de leur besoin. Cette donnée est minoritaire puisque les personnes n'ont pas vocation à réaliser l'entièreté de leur demande d'asile sur le dispositif.

1.8 Nationalités

Le tableau ci-dessous présente les pays d'origine des personnes hébergées.

Pays de nationalité	Présents au 31/12/22	Présents au 31/12/23
Afghanistan	9	
Albanie	24	3
Angola	1	
Arménie	15	5
Cameroun	1	
Colombie	2	
Congo	3	
Gambie	1	
Géorgie	6	3
Macédoine		3
Russie	3	
Sierra Leone	4	
Turquie	4	

Admission 2022 - les nationalités le plus représentées	Admission 2023 - les nationalités le plus représentées
Albanie	Géorgie
Géorgie	Arménie
Arménie	Albanie
Afghanistan	Congo
Nigéria	Guinée Afghanistan

Entre 2022 et 2023, la synthèse des nationalités les plus représentées dans les accueils a légèrement changé. Il est constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, que la majorité des pays d'origine sont des pays de l'Est. Nous pouvons constater en 2023 que la Géorgie, l'Arménie et l'Albanie sont toujours les trois pays les plus représentés.

Ils sont suivis de du Congo, de la Guinée et l'Afghanistan. Il est à noter que le Nigéria n'est plus représenté dans les pays d'origine des personnes hébergées.

1.9 Le recours à l'interprétariat

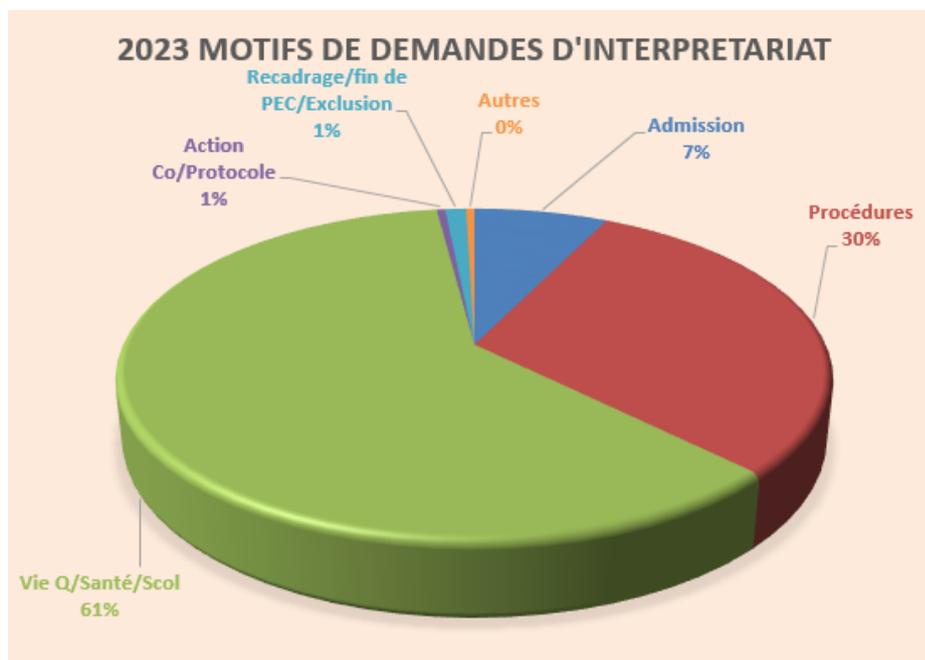
Le service a recours à l'interprétariat quotidiennement dans l'exercice de ses missions auprès du public en demande d'asile. Le service fonctionne avec un réseau d'interprètes locaux et issus de plateformes téléphoniques comme ISM Paris, transverse au Pôle Asile.

A chaque sollicitation auprès d'un interprète, les professionnels doivent compléter un document dématérialisé permettant d'identifier les motifs de recours à l'interprétariat. Les langues les plus sollicitées sont en corrélation avec les nationalités les plus représentées (albanais, géorgien, arménien, arabe, etc.). Certains professionnels de l'équipe maîtrisent des langues étrangères, comme l'anglais, l'espagnol, ce qui permet plus d'aisance dans la réalisation des entretiens.

Budget dépensé en 2023		24 356,90 €
2023	Demandes auprès d'interprètes pour	
	Admission	32
	Procédures	134
	Vie Q/Santé/Scol	268
	Action Co/Protocole	2

Recadrage/fin de PEC/Exclusion	5
Autres	2

443 prestations



Budget dépensé en 2022	38 418,73 €
------------------------	-------------

Admission	119
Procédures	370
Vie Quotidienne/Santé/Scolarité	369
Action Collectives/Protocoles	1
Recadrage/Fin de prise en charge/Exclusion	11
Autres	4

Nombre de prestations sollicitées	874
-----------------------------------	-----

Comparativement à l'année 2022, le budget interprétariat sur le dispositif a diminué de manière significative de 38418,43 euros à 23456,90 euros. En effet, nous pouvons constater qu'il a diminué de 19615,47€. En toute logique, le nombre de sollicitations auprès des interprètes a également diminué de 874 à 443. Cela s'explique par l'arrêt des admissions à partir de l'été 2023, en lien avec le futur projet de déménagement du lieu d'hébergement. Le

recours à l'interprétariat a tout de même été utilisé entre l'été 2023 et décembre 2023 afin de pouvoir continuer à accompagner les ménages encore présents sur le dispositif.

Nous pouvons observer que le recours aux interprètes a été plus important pour les démarches liées à la vie quotidienne (268) et à la procédure (134). En parallèle, le nombre de sollicitations liées aux admissions a fortement diminué de 119 à 32. La recrudescence des accueils de demandeurs d'asile avec des problématiques santé lourdes peut également être une source d'explication dans le recours à l'interprétariat.

A savoir,

- L'admission comprend le recours à l'interprétariat pour tout entretien réalisé dans le cadre de l'arrivée de la personne sur le service. Lors de cet entretien d'admission sont expliqués les conditions d'hébergement, les missions du travailleur social, l'accompagnement qui sera mené auprès du ménage. Un règlement intérieur au dispositif et relatif au lieu d'hébergement est expliqué oralement en complément d'un exemplaire écrit remis en main propre et traduit dans la langue comprise par le ménage. Par ailleurs, cet entretien permet d'effectuer une première évaluation de la situation et comprendre dans quelle procédure se trouve le ménage et les démarches à réaliser rapidement (envoi dossier OFPRA, renouvellement ATDA, etc.)
- L'encart procédure comprend la préparation OFPRA et CNDA, la traduction de documents et la préparation/gestion de sortie du dispositif.
- La vie quotidienne, la santé et la scolarité comprennent les aspects liés à l'hébergement, l'accès aux droits administratifs (accès et maintien), la scolarité et au recueil d'informations concernant l'état de santé de la personne et transmission d'informations concernant le dossier MEDZO.
- Les actions collectives et protocoles concernent les loisirs, les temps d'informations des usagers (pour la réalisation de traitement contre les punaises de lit notamment) et les projets éducatifs mis en place.
- Les recadrages/fin de prise en charge/exclusion concernent les entretiens avec la cheffe de service et l'aspect institutionnel de la prise en charge des ménages (à chaque étape de la procédure, entretien de recadrage, sanctions etc.)

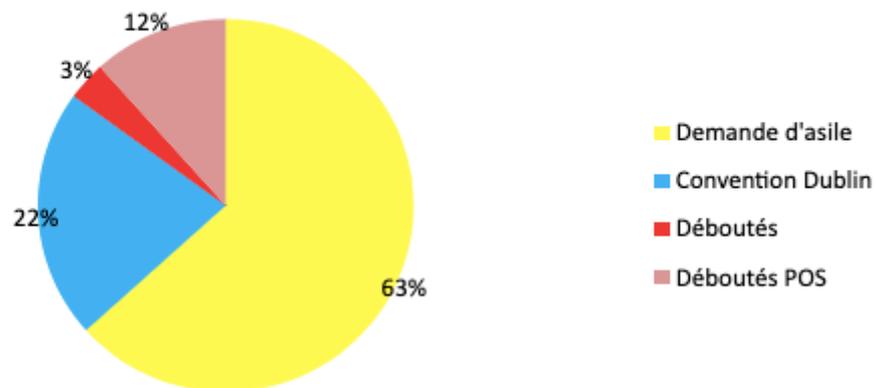
L'interprétariat téléphonique est le moyen de recours essentiellement utilisé par les professionnels. A noter que certains frais occasionnés par la procédure de demande d'asile

sont pris en charge par le service (traduction de récit pour l'OFPRA, prise en charge des billets de train pour se rendre à l'OFPRA notamment).

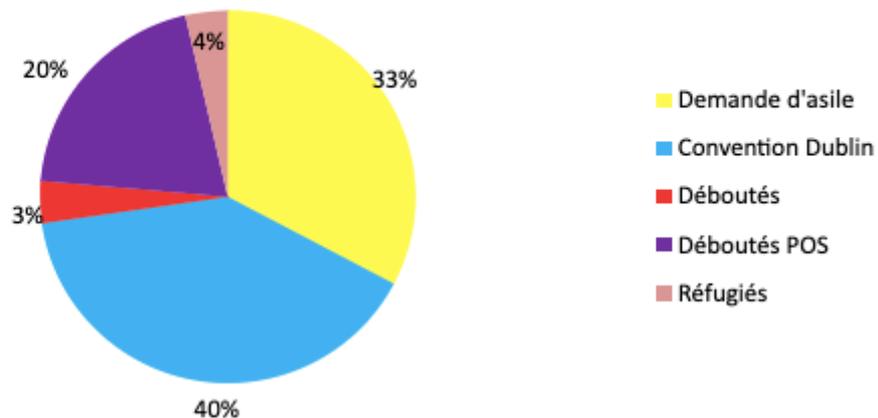
Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 1^{er} janvier, au 30 juin et au 31 décembre 2023 de cette même année afin de saisir trois structurations temporelles différentes.

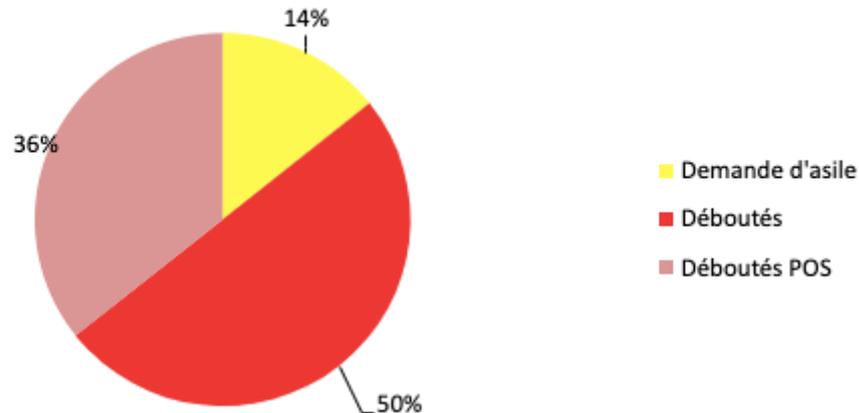
Statuts au 01-01-2023



Statuts au 30-06-2023



Statuts au 31-12-2023



Nous pouvons observer que les personnes en cours de procédure de demande d'asile ont été majoritaires au 01/01/2023 (63%). Au 01/06/2023, les personnes en procédure Dublin étaient majoritairement représentées (40%), suivies de près par les personnes en demande d'asile (33%). Au 31/12/2023, la majorité des personnes représentées étaient déboutées de leur demande d'asile. En vue d'un futur déménagement et en adéquation avec l'arrêt des conditions matérielles d'accueil, il a été demandé à ces ménages de quitter le dispositif.

Globalement, les personnes sont très rapidement réorientées en HUDA de niveau 2 ou CADA, à la suite de la transmission de leur dossier OFPRA. La présence de personnes déboutées sur le dispositif a augmenté dans la seconde partie de l'année (déboutés POS et déboutés CNDA). Cette donnée s'explique en partie par le fait certains ménages se maintiennent plusieurs mois sur le dispositif, du fait de pathologies médicales complexifiant l'orientation sur des hébergements adaptés. Aussi, certaines personnes réalisent parfois une partie ou l'entièreté de la procédure sur le dispositif. Parallèlement, de janvier à juin 2023, plusieurs personnes hébergées ont obtenu une protection internationale. Un projet de sortie vers les dispositifs de droit commun leur ont permis de quitter le dispositif. Ce qui explique l'absence de réfugiés au second semestre 2023.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

L'année 2023 s'est déroulée exceptionnellement sous deux angles différents. Au premier semestre, le dispositif de l'HUDA 1 a été marqué par l'augmentation croissante des arrivées et départs, en lien avec l'augmentation du flux de demandeurs d'asile sur le département. La proportion importante d'hommes isolés montre que le réajustement opéré en 2020, pour accueillir cette typologie de public, s'avère indispensable. Le dispositif a su répondre, à nouveau, à de réels besoins d'hébergement libérant des places sur le dispositif de mise à l'abri pour demandeurs d'asile.

Le service a constaté tout au long du premier semestre, une augmentation des personnes accueillies et concernées par des problèmes de santé importants. Le public géorgien est largement concerné par des pathologies lourdes, graves et invalidantes. Ces situations de santé nous demandent une adaptation quotidienne sur le lieu d'hébergement et le service (matériel médical, intervention de professionnels de santé, coordination de soins, accompagnement au deuil et à la fin de vie, etc.). Le dispositif EMIH (Equipe Mobile Intervention Hors les Murs), présent au sein de l'association a permis de présenter plusieurs demandes et obtenir du soutien de professionnels paramédicaux. Cette problématique concerne l'ensemble du Pôle Asile, c'est pourquoi une « Enquête santé » a été menée dès 2021, en interne, pour mieux comprendre les difficultés rencontrées. De premiers résultats ont montré la nécessité de soutenir les travailleurs sociaux dans leur intervention liée à l'aspect santé dans le cadre de leur accompagnement social, ainsi que leurs pratiques professionnelles.

Le second semestre a été sujet à une activité réduite. L'absence de nouvelles admissions a mis une pause, à la suite d'un rythme très intense, au sein du dispositif. Ce temps a été investi par l'équipe d'encadrement et l'équipe éducative afin de projeter et préparer le futur projet de déménagement du lieu d'hébergement. Ceci dans le but d'être opérationnel dès l'ouverture possible, pour accueillir de nouveaux des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, le partenariat avec les écoles et collège du secteur a été aussi efficient que l'année précédente. Toutefois, les temps de prise en charge réduits à l'HUDA 1 (45 jours) ne permettent pas toujours de scolariser les enfants. Les demandes de dérogation auprès des Mairies de Laxou et Maxéville, demandent du temps aux professionnels de l'HUDA 1, des communes et des établissements scolaires (environ 2 à 3 semaines au total) alors que la scolarisation ne sera effective que quelques jours, ou annulée si départ programmé entre temps. Malgré ce contexte, l'Education Nationale a eu un réel souhait de proposer des places au sein des classes spécialisées UP2A aux enfants accueillis, sur le secteur Laxou Champ-Le-Bœuf/Maxéville

Durant toute l'année 2023, des temps collectifs, ludiques et éducatifs ont pu s'organiser afin de proposer une ouverture culturelle au public accueilli. Des actions se sont organisées uniquement pour les personnes accueillies à l'hôtel F1 et d'autres actions communes, en lien avec le service d'HUDA 2.

- Plusieurs ateliers cuisine durant l'été 2023, qui se sont déroulés dans les locaux de « La Boite à Cuisine » à Nancy (en l'absence d'ateliers déjà programmés)
- Plusieurs sorties ludiques à la « Plage des 2 Rives » mise en place par la Métropole du Grand Nancy à l'été 2023.
- Une sortie ludique et sportive "Draisines" à Magnières à l'été 2023
- Une sortie pédagogique et ludique au sein d'une ferme à l'été 2023

Au-delà de l'aspect « loisirs » de ces activités, ces temps permettent d'observer la relation parents-enfants, les apprentissages et le développement des enfants. Ainsi que de partager des temps moins institutionnalisés avec le public accueilli.

Par ailleurs, des bénévoles de l'association « Costumes et Traditions en Lorraine » ont également proposé des actions ponctuelles à destination des demandeurs d'asile de l'hôtel F1. A titre d'exemple, elle effectue des dons réguliers de denrées alimentaires et de colis et organise des temps conviviaux à l'occasion de Pâques et des fêtes de fin d'années.

De plus en plus de demandeurs d'asile sollicitent l'équipe éducative pour pratiquer une activité sportive. L'équipe éducative a régulièrement orienté les ménages auprès du dispositif Tremplin Sport (CDOS 54) pour s'inscrire dans diverses activités : Yoga, Natation, Football, Zumba etc.

Quelques photos :



Les perspectives pour l'année suivante sont nombreuses et variées.

Les professionnels sont soucieux de proposer le meilleur accompagnement possible, tout en répondant aux directives de l'OFII.

Par ailleurs, en lien avec l'évolution du dispositif et notre volonté d'amélioration des conditions d'accueil/d'hébergement du public, la réflexion engagée par la direction et l'encadrement pour changer de lieu d'hébergement va pouvoir se concrétiser.

Ce projet de déménagement a demandé de prendre en compte de multiples facteurs (lieu collectif, proximité des bus/trains, proximité PASS et établissements hospitaliers, etc.). La recherche s'est concentrée sur un lieu permettant d'ouvrir 85 places pour le dispositif HUDA 1.

En effet, durant l'année 2023, 45 places se sont transformées en HUDA de niveau 2, par l'intégration de logements diffus supplémentaires au sein du parc locatif du Pôle.

Dans cette dynamique, les perspectives ci-dessous envisagées pour l'année à venir seront partagées avec l'équipe HUDA 2 et celles du Pôle Asile, soit,

- De relancer les rencontres départementales des acteurs de l'asile,
- De maintenir les temps d'échanges avec les professionnels des autres services du pôle,
- D'accompagner l'implantation du nouveau HUDA 1 : lien avec les acteurs locaux, avec les élus de proximités

CONCLUSION

Ce service, au regard de sa spécificité, son fonctionnement, ses modalités d'accueil est venu apporter des réponses aux demandeurs d'asile en termes d'hébergement et de suivi dans leurs démarches, dès 2019.

En lien avec les services de l'Etat, il était envisagé pour l'année 2022, d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile sur un même HUDA (596 places d'hébergement). Cette transformation se voulait construite par étapes par le déploiement de places en diffus, pour remplacer celles en collectif, au fur et à mesure. Cependant, le contexte et flux d'arrivées des primo-arrivants, en augmentation, n'ont pas permis de réaliser ce projet. En effet, aujourd'hui, le dispositif HUDA de niveau 1 est essentiel dans le paysage des dispositifs asile sur notre territoire. Il permet d'accueillir des demandeurs d'asile, peu de temps après leur passage au GUDA et une prise en charge en mise à l'abri via le 115. Cette « proximité » de services a tout son intérêt dans l'accompagnement avec un relais de qualité et une facilité dans le parcours de l'utilisateur. Aussi, seulement, une partie du dispositif a évolué durant l'année 2023 par la transformation de 45 places de collectif HUDA 1, en places diffus HUDA 2. A compter de janvier 2024, le dispositif HUDA 1 pourra accueillir 85 personnes.

Cette future évolution demandera une nouvelle organisation de l'activité et de l'équipe

éducative, au regard des changements qui seront occasionnés. L'équipe d'encadrement de l'HUDA 1 interviendra auprès des professionnels pour les accompagner et les soutenir dans ce changement supplémentaire.

GLOSSAIRE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CIO : Centre d'information et d'Orientation

CNDA : Cour National du Droit d'Asile

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DNA : Dispositif National d'Accueil

GU : Guichet Unique

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

OFII: Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPPA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PMI : Protection Maternelle et Infantile

POS : Pays d'Origine Sûr

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

SPADA : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants